



Campagne d'accueil

des enseignants-chercheurs étrangers

2024-2025

Dans le cadre de la promotion du programme de **mobilité internationale de formation pour le personnel**, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de la **campagne d'accueil des enseignants-chercheurs invités pour l'année 2024-2025**.

Qui peut participer ?

Les enseignants-chercheurs **d'origine étrangère**.

Quelle est la durée de cette mobilité ?

La période de mobilité s'étend sur **un mois minimum**, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Quels sont les modalités de financement ?

Deux options de financement sont disponibles :

- **Remboursement des frais de séjour** selon les modalités des frais de mission (prise en charge forfaitaire journalière pour les repas, frais d'hébergement conformément à la procédure et remboursement du coût du voyage en classe économique).
- **Rémunération des invités** par le biais d'un contrat d'invité établi par l'établissement.



Dans les deux cas, l'enveloppe disponible est limitée. Veuillez noter qu'aucun report de crédit n'est possible !

Comment candidater ?

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le dossier ci-joint et fournir les éléments suivants :

- **Un curriculum-vitae** détaillé de l'enseignant chercheur invité ;
- **La période d'accueil prévue** ;
- **Un courrier d'invitation du directeur d'unité** ;
- Une description des objectifs de la coopération et, le cas échéant, des résultats de collaborations antérieures ;

Précisez l'existence éventuelle d'un **partenariat entre les deux institutions** (AMU et l'employeur du chercheur invité) ;

- **Le programme de travail** du projet de recherche envisagé ;
- **La participation du scientifique** invité à l'enseignement sous forme de cours ou de séminaire, le cas échéant.

L'ensemble des documents nécessaires sont disponibles sur ce lien :

<https://amubox.univ-amu.fr/s/kPzbYPZDWMRN0PQ>

1

**Du 15 Avril
au 6 Juin 2024**

Montage des dossiers par les structures de recherche.

2

7 Juin 2024

Date limite de retour des dossiers de candidatures **complets et accompagnés de l'avis du directeur de l'unité de recherche** en version PDF à la DRV - Pôle Pilotage Administratif de la Recherche (PAR).

Courier à envoyer à l'attention de
Mme Ambre AMIROUCH :

drv-commission-recherche@univ-amu.fr

3

28 Juin 2024

Date limite de transmission par les composantes de leur classement à la DRV - Pôle Pilotage Administratif de la Recherche (PAR).

Examens des dossiers par le CAcR le 5 Juillet 2024.

Compte rendu de décision par mail à compter du 29 Juillet.